

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_6_16**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 14 Décembre 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Don d'une cuve
récupération d'eau**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait qu'une entreprise locale a souhaité faire don à la Commune de Jussac d'une cuve pour la récupération des eaux de pluie.

Le bien est évalué par les parties en toute propriété à la somme de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'ACCEPTER** la donation faite à la collectivité consistant en une cuve pour la récupération des eaux de pluie d'une valeur estimée à 500€,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à l'affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Jean-François RODIER**

